

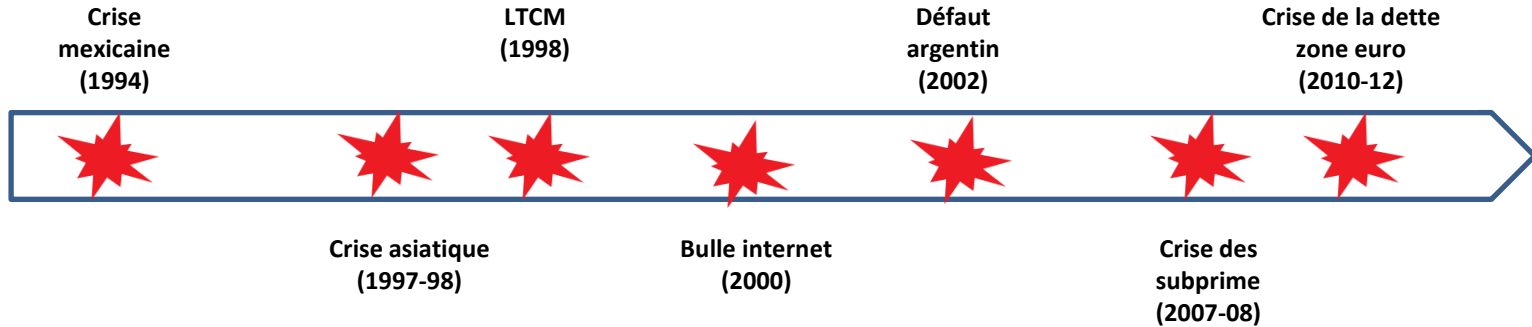
# Comment financer l'économie dans le cadre des nouvelles règles prudentielles ?



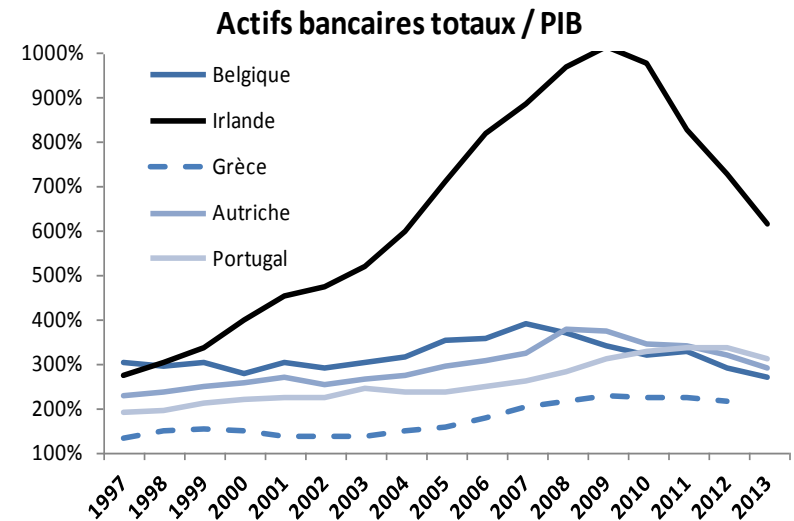
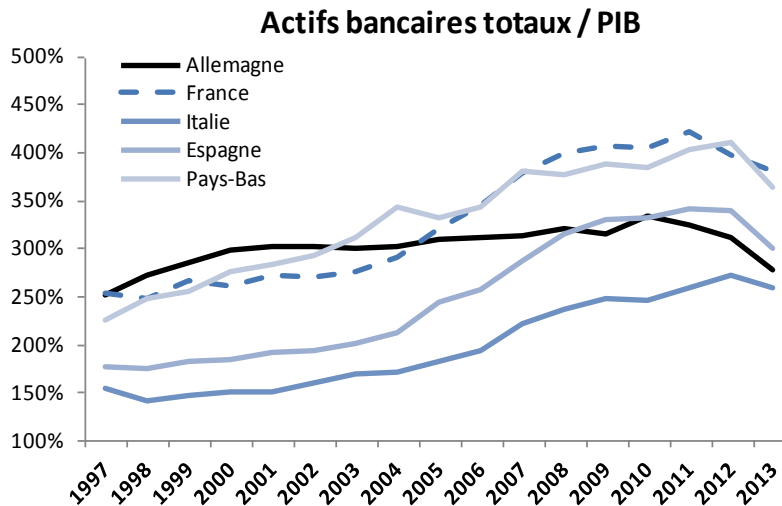
Conseil départemental  
Succursale Banque de France de Montpellier

# 1. Les banques sont soumises à des réglementations renforcées

## 1.1. Des crises récurrentes

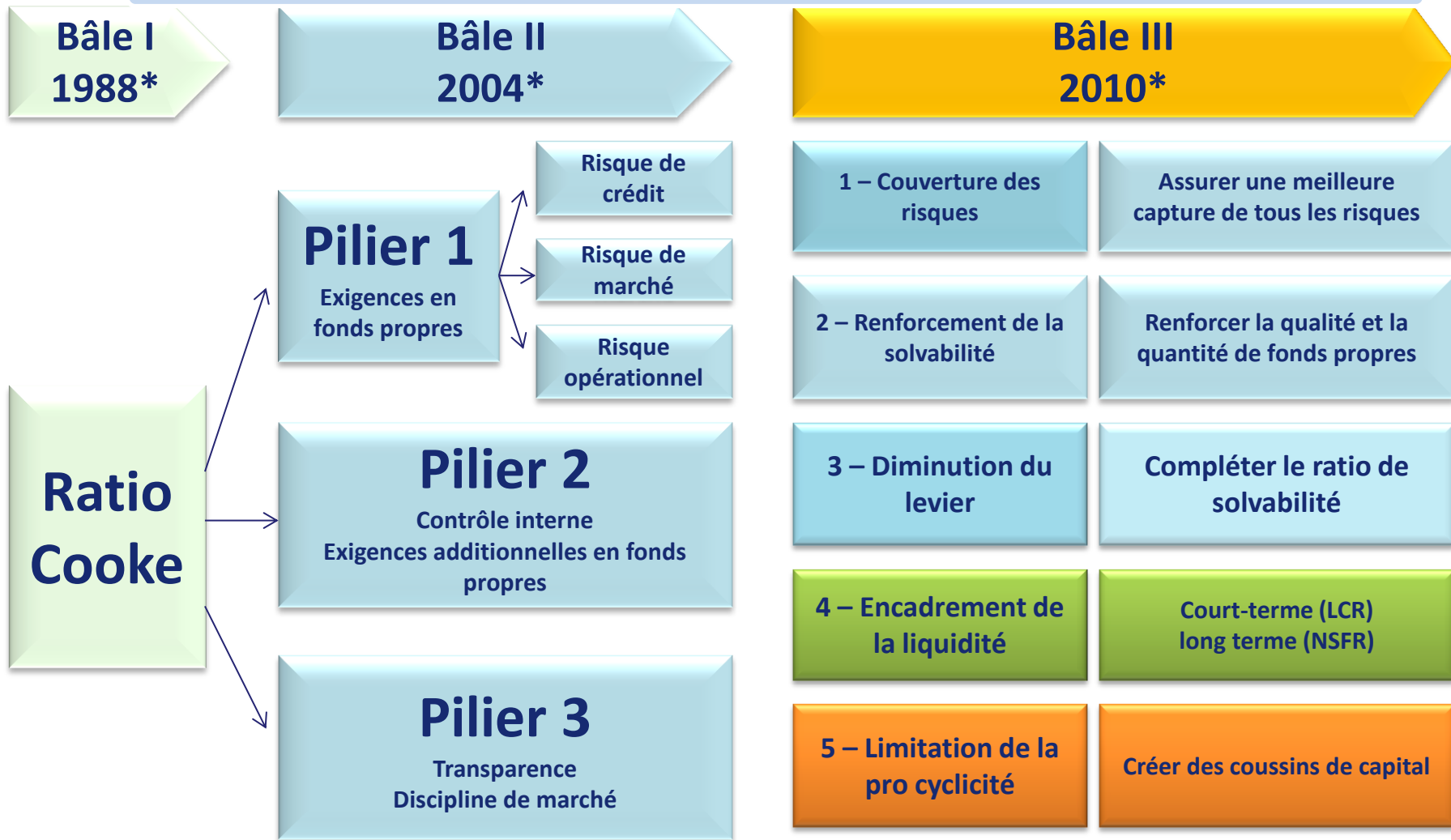


## 1.2. Les banques, acteurs clés du financement de l'économie



# 1. Les banques sont soumises à des réglementations renforcées

## 1.3. D'un système simple...vers un système complexe



\* dates d'adoption des mesures

Repris au niveau européen par **CRD IV/CRR**

# 1. Les banques sont soumises à des réglementations renforcées

## 1.4. Les régulateurs renforcent les contraintes réglementaires des banques

**CET1** = capital + réserves / risques pondérés  
avec de nombreux coussins

**Levier** = Tier 1 (CET1 + add Tier 1) /total de bilan ajusté

**LCR** =  $\frac{\text{actifs liquides (titres souverains et dépôts BC)}}{\text{sorties nettes de trésorerie à 30 jours}}$

**NSFR** =  $\frac{\text{ressources stables}}{\text{emplois durables}}$

### Solvabilité

- Mettre fin à la dérive depuis 1998 sur la qualité des instruments de fonds propres ;
- Tirer la leçon des sauvetages en urgence de 2008 pour éviter l'intervention systématique des États, le matelas de fonds propres doit être plus important ;
- Poursuivre le travail sur la définition des exigences de fonds propres en refondant les mesures des risques de marché devenus notoirement « sous taxés » alors qu'ils représentent une part significative des bénéfices et des risques réels.

### Liquidité

- 2008 a rappelé que les grandes crises bancaires (individuelles ou collectives) étaient d'abord des crises de liquidité provoquées par un doute sur la solidité de la solvabilité ;
- Mettre fin à la course au gigantisme financé par appel à des financements courts de marché, instables par définition.

Des exigences accrues dont la mise en œuvre est étalée dans le temps mais « le temps » des régulateurs n'est pas « le temps » des marchés...

# 1. Les banques sont soumises à des réglementations renforcées

## 1.5. Les banques sont soumises à 3 défis

1. Un **choc réglementaire** (Bâle 3) qui enchérit le coût de l'intermédiation en exigeant plus de capital, plus de ressources « bailinable » ...

Exigences de fonds propres « Core Tier 1 »	Ratio de levier	Ratio de liquidité à 1 mois (LCR)	Ratio de transformation (NSFR)	TLAC
--	-----------------	-----------------------------------	--------------------------------	------



Impacts bilans	Plus de fonds propres Moins de refinancements de marché à court terme Plus de dépôts <b>Moins de crédits (au bilan ?)</b>
Impacts métiers	<b>Accroissement de la désintermédiation</b>

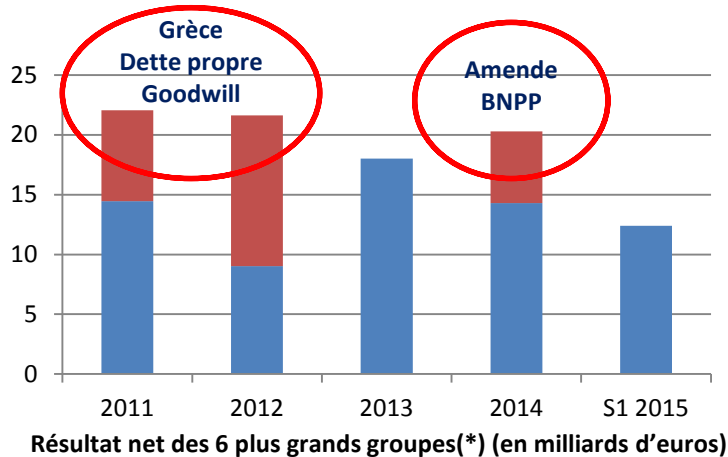
2. Un **choc technologique** qui facilite la concurrence des non-banques : plates-formes qui facilitent les contacts, accès aux moyens de paiement

3. Un **choc des taux très bas** qui lamine les marges d'intermédiation bancaire et suscite une recherche de rendement

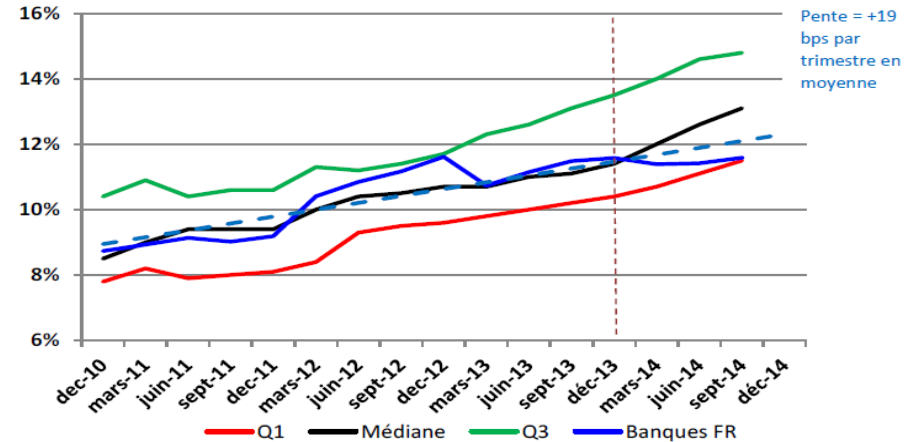
## 2. Comment assuré le financement de l'économie ?

### 2.1. Des banques plus solides pour mieux financer l'économie

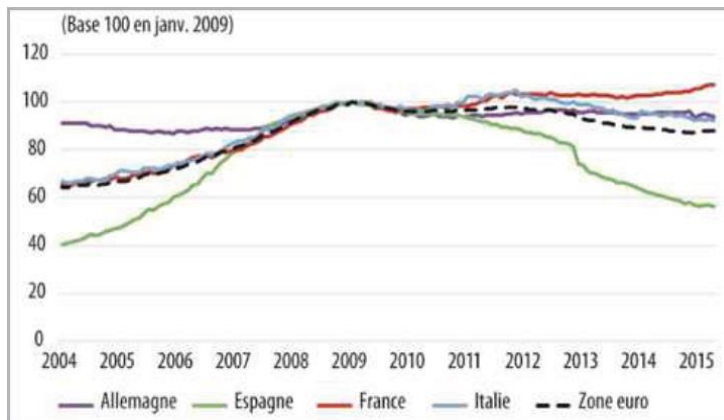
#### 1. Des résultats solides pour les banques françaises



#### 2. Des banques européennes mieux capitalisées

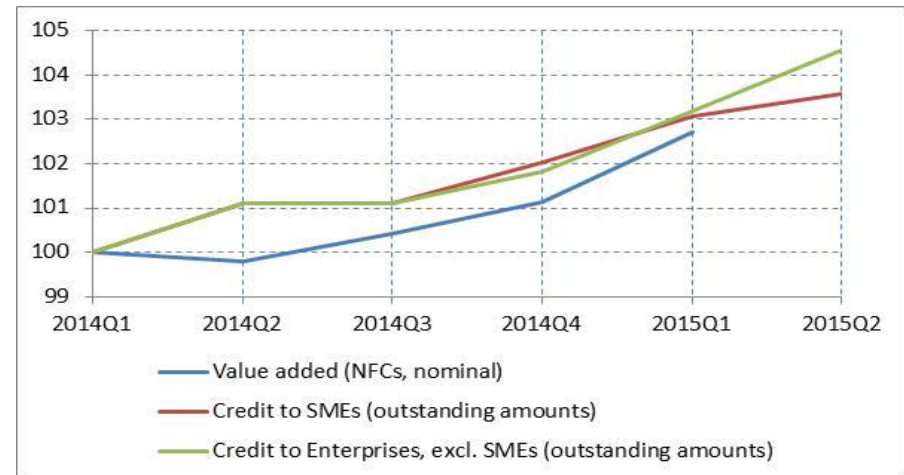


#### 3. Croissance des crédits aux sociétés non financières en France et baisse en zone euro



Source : BCE.

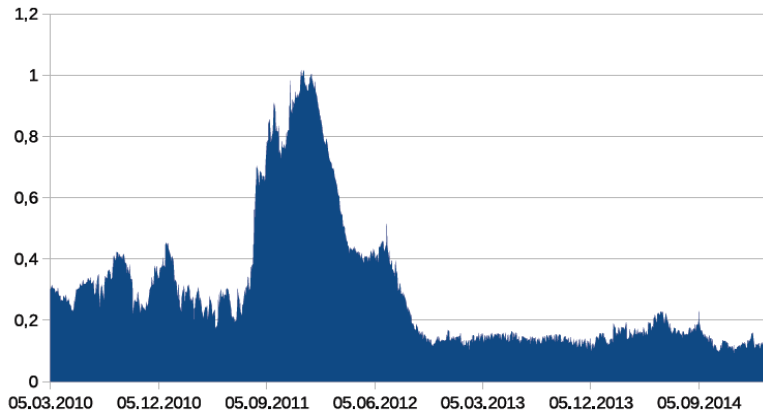
#### 4. Une croissance des crédits plus rapide que la valeur ajoutée, signe de l'absence de restriction du crédit



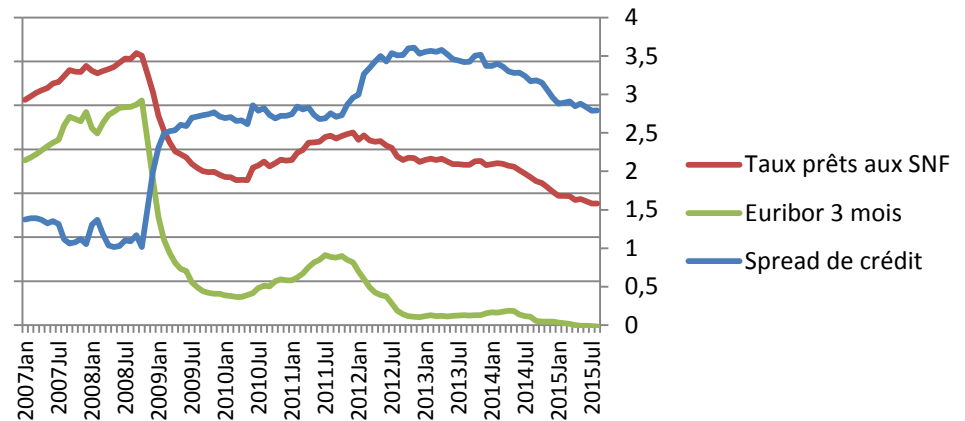
## 2. Comment assuré le financement de l'économie ?

### 2.2. Difficulté de dissocier les impacts de la réglementation et le contexte macroéconomique

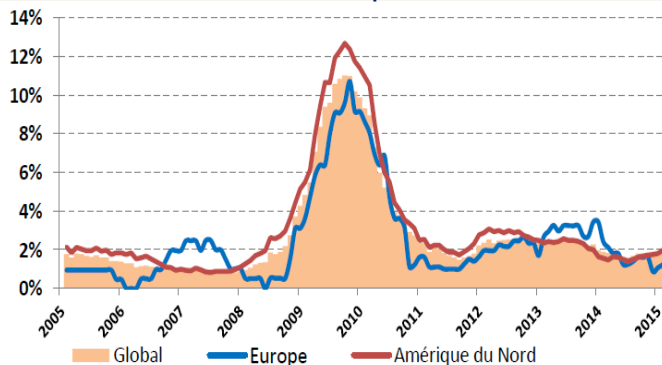
La politique monétaire accommodante a fortement réduit les spreads interbancaires dès 2012



Malgré cela, le spread de crédit aux SNF n'a pas retrouvé son niveau avant-crise en zone euro



Le spread de crédit élevé ne semble pas s'expliquer uniquement par une augmentation du taux de défaillances d'entreprises



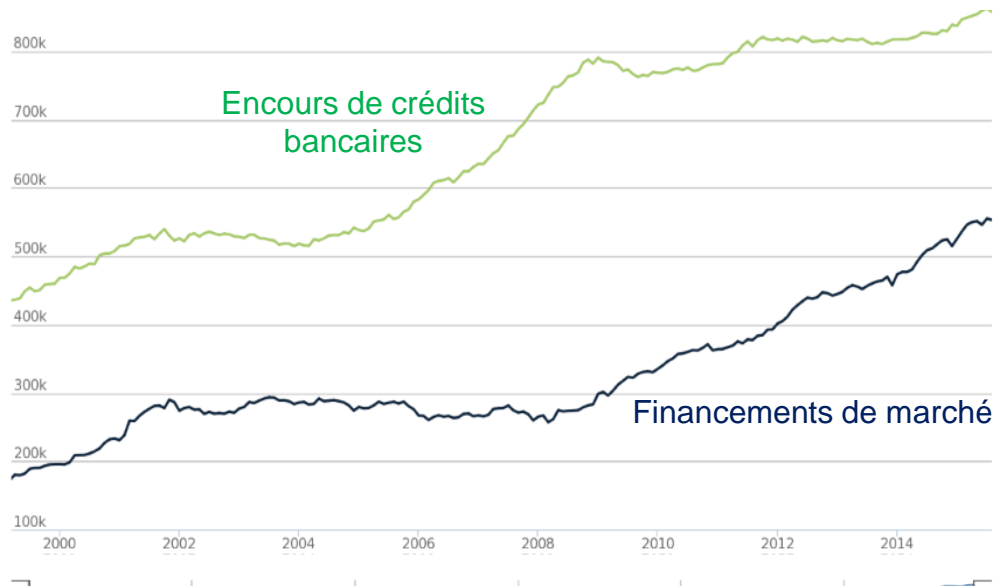
Les taux des crédits inférieurs à 1 million d'euros, toutes durées, sont relativement faibles en France



## 2. Comment assuré le financement de l'économie ?

### 2.3. Les modes de financement évoluent

Une forte croissance des financements de marché post crise



Ouverture de la distribution du crédit à de nouveaux acteurs :

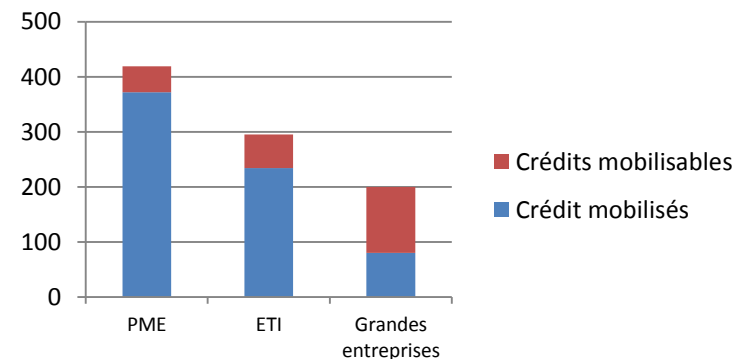
- vers les assureurs : fonds de prêts à l'économie
- vers les particuliers : financement participatif (*crowdfunding*)
- vers les entreprises : loi Macron avec les bons de caisse et les crédits dans le cadre de conventions de partenariat

Financement des sociétés non financières

Répartition des encours (en %)

	Déc. 2005	Déc. 2008	Déc. 2011	Sept. 2015
Crédits bancaires	68 %	73 %	68 %	61 %
Financements de marché	32 %	27 %	32 %	39 %

Encours de crédits bancaires par taille d'entreprises (en milliards d'euros)



Sources : Banque de France

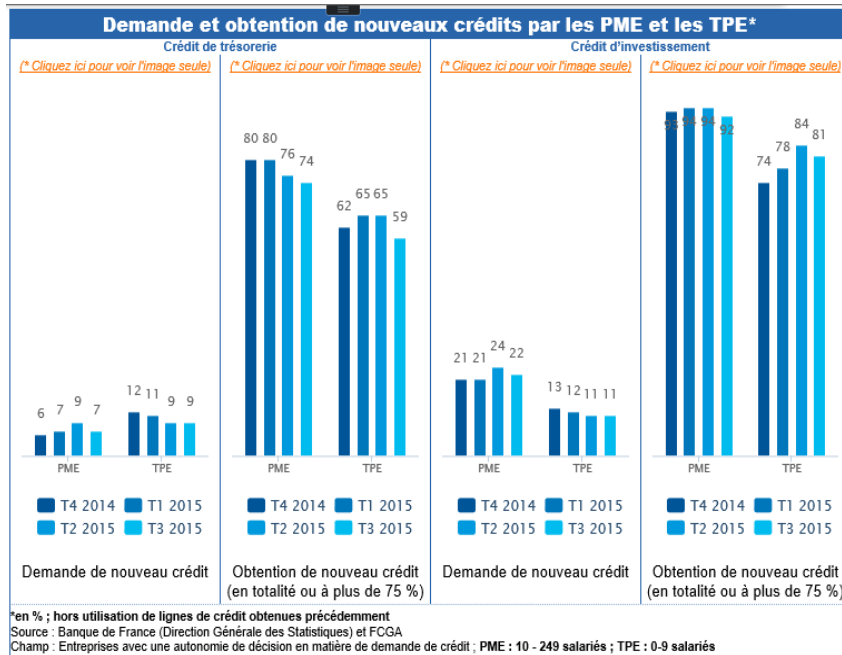


## 2. Comment assuré le financement de l'économie ?

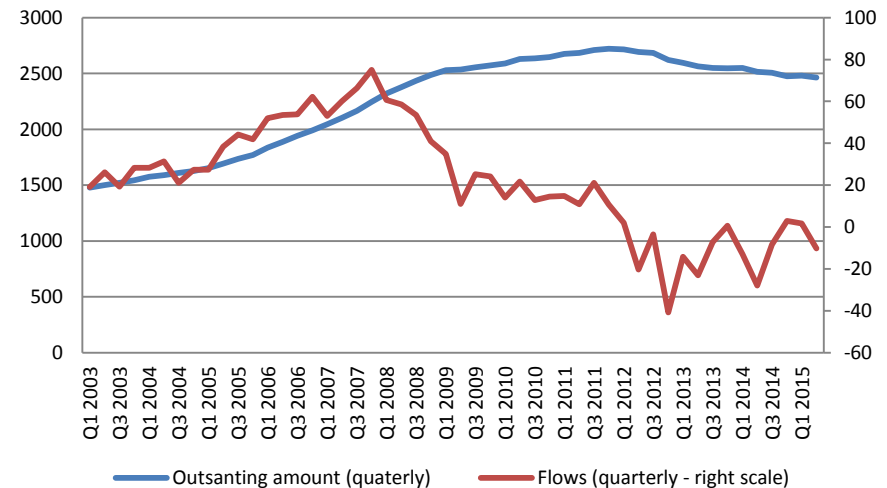
### 2.4. Les financements bancaires sont toujours assurés

Taux élevé d'obtentions de nouveaux crédits de trésorerie au T315

Les flux de prêts aux infrastructures (estimés par les prêts à plus de 5 ans) ont toutefois chuté depuis la crise. Sans que les exigences réglementaires aient changé



Loans over 5 years maturity to non-financial corporations in Euro area  
(in billions €)



## 2. Comment assuré le financement de l'économie ?

### 2.5. La « vision » réglementaire du risque PME reste favorable

- Le financement des PME est très dépendant des banques, ces dernières ayant un accès difficile aux marchés par asymétrie d'information et coûts d'accès
- Le taux de défaut aux prêts des PME est plus élevé que ceux des grands groupes : (18,6% contre 9,3%)
  - Source : ABE, juillet 2015
- La perte en cas de défaut pour les prêts aux PME est en pratique plus faible que la plupart des modélisations IRB actuelles
- Les PME dynamisent le marché du travail
- **Raisons pour une réduction des exigences en capital réglementaire pour les prêts bancaires aux PME**

# Dans les grands débats réglementaires en cours, l'ACPR est attentive aux impacts sur le financement de l'économie

## 1. Harmonisation des options nationales dans CRD4/CRR

Ne pas pénaliser les circuits de mobilisation de l'épargne (traitement des filiales d'assurance-vie dans les exigences en fonds propres ; traitement de l'épargne réglementée dans le ratio de levier)

## 2. Mise en œuvre des règles relatives à la TLAC

Placer les banques françaises en situation d'égalité de concurrence (banques américaines avec des holdings, banques allemandes avec la « juniorisation » de la dette senior)

## 3. Révision des risques pondérés (méthodes standards et modèles internes)

Ne pas accroître le niveau global d'exigences en fonds propres  
Maintenir l'attrait des modèles internes qui ont permis de renforcer les systèmes de maîtrise des risques

## 4. Calibrage du ratio de levier

Ne pas pénaliser l'intermédiation bancaire

## 5. Mesure du risque de taux d'intérêt

Préserver le mode de financement des crédits immobiliers à taux fixes en calibrant correctement les passifs non échancés

## 6. Séparation des activités bancaires en Europe

Préserver la tenue de marché, utile au financement de l'économie

## 7. Développement des formes alternatives de financement

Assurer une correcte maîtrise des risques par les nouveaux acteurs du crédit (risque de crédit, risque de blanchiment, risque de « mis-conduct »)

**Merci de votre attention**

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)